



Visé par le Maire et le secrétaire de séance
Affichage en Mairie le 06/03/2026

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Mars 2026

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 23/02/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les adjoints CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel ; CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, KURAST Xavier ; LAMY Dolorès ; GUIGNARD Sébastien (a donné procuration à KURAST Xavier)

M.KURAST Xavier, a été désigné comme secrétaire de séance.

Procès-verbal

9 délibérations ont toutes été adoptées à l'unanimité – elles sont consultables en Mairie et déposées sur le site internet de la commune www.chazemais.fr

→ **1/2026** : Vote du compte financier unique exercice 2025

Les comptes de l'ordonnateur tenus par Monsieur le Maire, sont conformes à ceux du comptable. De l'exercice 2025, il ressort un résultat global excédentaire pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement de 147 472,29 euros.
Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts locaux à hauteur de 39,10% et des dotations d'Etat pour 31.65 %.

→ **2/2026** : Affectation des résultats

Les résultats mentionnés ci-dessus sont affectés à l'exercice 2026. Les recettes de fonctionnement seront abondées de 131 892,29 euros et celles de la section d'investissement de 59 776,71 euros. Il conviendra de couvrir le déficit d'investissement de 44 196,71 euros.

→ **3/2026** : Création d'un tiers-lieu, 1 Place de l'église, maison du garde et grange : demandes soldes 2026 des différentes aides publiques sollicitées en 2025 : fonds européens, Etat, Région, Département

Les co-financeurs vont être sollicités, pour percevoir les soldes attendus des subventions publiques :

1. L'Europe au titre du fonds LEADER « prog. régional FEADER 2023-2027 » fiche action n°1 Revitalisation du centre bourg est sollicité pour un montant plafond de **60 000 €**.
2. L'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (D.E.T.R - Attractivité du territoire, création d'un tiers-lieu) : solde demandé de **130 690 €** et du Fonds Vert (travaux de rénovation énergétique de la Maison du garde), solde demandé de **5 501.20 €**.
3. La Région au titre du Contrat de Région 2020-2026 : solde demandé **17 030,97 €**.
4. Le Département au titre du bâti : solde demandé **22 350,61 €** (travaux portant sur la grange) + au titre du dispositif « service en milieu rural » : solde demandé **36 275,50 €** (travaux portant sur la maison du garde).

Les subventionnements publics atteindraient ainsi **72.38% du projet global HT (862 684 €)**. Pour couvrir les dépenses restantes, la commune a eu recours à son autofinancement et à l'emprunt, le subventionnement public n'atteignant pas les 80% du projet global HT.

Toutes les dépenses en lien à ce projet portant sur un bâti destiné à l'usage du public seront recevables au titre du reversement du FCTVA dès 2026.

Tous les crédits ont été inscrits aux budgets 2025-2026 pour le paiement de l'ensemble du projet.

→ **n°4/2026** : *Versement d'une subvention de fonctionnement (1-2026) à l'association LE GRILLON*

Décide de poursuivre la démarche engagée depuis 2021 et de renouveler le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association LE GRILLON, d'un montant de **15 000 euros**, dans le premier trimestre 2026.

Ce subventionnement est fonction des besoins de l'association, de l'évolution de sa situation budgétaire et de son degré d'autonomie pour le financement d'un emploi. Dans ce cadre, un autre versement peut avoir lieu en cours d'année.

Au total, **20 000 euros** sont budgétés pour ce subventionnement.

Il est demandé à l'association d'augmenter de 4h00 le temps de travail de l'employé afin d'y intégrer le temps des courses et de l'entretien des locaux.

→ **n°5/2026** : *MAISON DU GARDE 1 PLACE DE L'EGLISE A CHAZEMAIS : LOYER MENSUEL DES LOCAUX COMMUNAUX MIS A DISPOSITION DU GRILLON*

Décide de fixer le montant du loyer mensuel fixé à **300 euros**, comprenant les consommations d'eau et d'électricité, pour l'occupation des locaux 1 Place de l'église 03 370 CHAZEMAIS. Le déménagement est prévu pour le mercredi 1^{er} avril.

→ **n°6/2026** : *Renouvellement de l'adhésion au collectif Hubertine AUCLERT 2026*

CONSIDÉRANT le travail effectué en 2022 en partenariat avec le collectif Hubertine AUCLERT de la commune de Marigny 03 210, concernant le baptême de l'école et l'organisation d'une semaine festive sur le droit des femmes, il est décidé de renouveler, pour la cinquième année consécutive, son adhésion au Collectif Hubertine AUCLERT pour un montant de 50,00 €.

→ **n°7/2026** : *Versement d'une subvention à la MAISON FAMILIALE RURALE (M.F.R) de LIMOISE pour deux élèves*

Une subvention de **92 euros** est versée en faveur de la La Maison Familiale Rurale de Limoise, pour la scolarité 2025-2026 de deux enfants de Chazemais.

→ **n°8/2026** : *Modification du montant des acomptes des participations communales versées au SRPSAC*

CONSIDÉRANT la décision prise unilatéralement par le S.R.P.S.A.C, syndicat intercommunal en charge du Regroupement Pédagogique entre les communes de Chazemais Audes et Saint-Désiré, le 15 septembre 2025 d'augmenter les montants des acomptes des participations communales de 3 000 euros sur le premier semestre de l'année 2026 ; **CONSIDÉRANT** l'impact sur les budgets des communes déléguées à ce syndicat intercommunal ; le conseil municipal **PREND ACTE** de la décision du syndicat intercommunal visant à demander trois acomptes, d'un montant de 6 000 euros au lieu de 5 000 euros, les 15 janvier, 15 avril, et 15 juillet. Cette décision augmente de 3 000 € les participations du 1^{er} semestre de l'année civile. Le solde de la participation sera versé en fin d'année budgétaire.

→**n°9/2026** : Journée réseau du Printemps organisée par la médiathèque départementale de COULANDON : remboursement frais de déplacement

Deux bénévoles se sont inscrites pour participer à cette journée réseau organisée par la médiathèque départementale de COULANDON, en lien avec la gestion municipale de la bibliothèque, et il est décidé de prendre en charge les frais de déplacement engendrés par cette journée organisée à COULANDON le 12 mars prochain.

Questions diverses hors délibérations :

- 1) Un avis défavorable du MAIRE va être rédigé par l'ensemble du Conseil Municipal avec des arguments juridiques et de faits contre le parc agri-voltaïque de Mortaret, prévu sur les communes de Chazemais et de Courçais, dont le permis de construire a été déposé complet le 20 novembre 2025. L'avis doit être rendu d'ici le 18 avril 2026.
- 2) Le conseil municipal s'est organisé pour la tenue du bureau de vote du dimanche 15 mars 2026, 1^{er} tour des élections municipales.
- 3) Différentes dates ont été retenues pour l'organisation de différents évènements communaux :
 - Dimanche 8 mars : 10h00 – Cour de la Mairie : Collecte déchets dans le cadre de J'AI ME LA NATURE PROPRE, en partenariat avec l'association de chasse.
 - Vendredi 20 mars : 18h30 – Mairie : Installation du nouveau Conseil Municipal.
 - Samedi 28 mars : Ouverture de la pêche à l'étang communal, Route d'Audes.
 - Mercredi 1^{er} avril : déménagement du Grillon et ouverture de la Maison du Garde 9h00
 - Lundi 6 avril : chasse aux œufs pour les enfants
 - En avril : avec la médiathèque départementale, Exposition Mission Océan
 - Samedi 25 avril : Spectacle de clowns MISS TERRE et ateliers ludiques
 - Samedi 11 avril : ouverture de la grainothèque ; exposition « jardiner naturellement » ; conférence sur les petits fruits avec Les amis des arbres
 - Vendredi 8 mai : cérémonie de commémoration à 11h et vin d'honneur à la Maison du garde.

Dernier conseil municipal de la mandature 2020-2026